



Syndicat des Personnels
du Réseau International du Ministère
de l'Économie, des Finances et de la
Souveraineté industrielle et Numérique

139 rue de Bercy - bâtiment Vauban - Télédéc 627 - 75572 Paris Cedex 12
sprim-fo@dgtresor.gouv.fr - Tél. : 01.53.18.83.03 - www.sprim-fo.org

Revue de presse du 22 avril 2024

Presse – Actualités

- [Villeroy de Galhau invite la France à « stabiliser enfin en volume les dépenses publiques » - La Tribune](#)
- [Comment le gouvernement veut fluidifier les mobilités et les parcours des fonctionnaires – Acteurs Publics](#)
- [Finances publiques : l'Europe devrait de nouveau imposer à la France une «procédure de déficit excessif» - Libération](#)
- [Impôts : le gouvernement vante l'efficacité de la lutte contre la fraude fiscale des plus fortunés – Les Echos](#)
- [30 ans après sa création, l'OMC en mort cérébrale – The Conversation](#)

ARTICLES DE PRESSE

Villeroy de Galhau invite la France à « stabiliser enfin en volume les dépenses publiques » - La Tribune

Alors que la croissance cumulée du PIB par habitant en zone euro a été de 25% depuis 1999, contre 38% aux Etats-Unis, le gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau, invite la France et l'Europe, « à renouer avec l'ambition de plus long terme », maintenant que les crises récentes sont pratiquement passées. Pour lui, « il faut sortir de l'illusion récurrente que c'est la croissance qui va régler le problème de déficits publics. »



Pour le gouverneur de la banque de France, la France « n'a pas les moyens de faire de nouvelles baisses d'impôt non financées ». (Crédits : BENOIT TESSIER)

L'inflation n'est plus la préoccupation principale du gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau. La lettre que le responsable de l'institution adresse chaque année au président de la République et aux présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale, publiée dimanche soir, s'intitule « *La France et l'Europe : de la gestion des crises à une ambition de plus long terme* ». Elle coïncide avec les 25 ans de l'Union monétaire et les élections européennes de juin.

Alors que la croissance cumulée du PIB par habitant en zone euro a été de 25% depuis 1999, contre 38% aux Etats-Unis, le gouverneur estime qu'il faut désormais, pour combler ce retard, « *réussir les transformations d'avenir* », en matière d'emploi et de transition numérique et climatique. Pour cela, il faut maîtriser les déficits et la dette publique, ce qui « *s'impose d'abord pour la France* », souligne-t-il, celle-ci faisant partie des mauvais élèves de l'UE avec un déficit creusé à 5,5% du PIB l'an dernier.

Mais c'est « *toute l'Europe* » qui doit « *recréer des marges pour financer les dépenses supplémentaires* » liées aux transformations, ou à la défense, selon

le gouverneur. « A cette condition, la création d'une capacité budgétaire commune serait un atout supplémentaire des Européens », avance-t-il.

« Rendre le marché unique aussi attractif que le marché américain »

Pour le gouverneur, il faut également « approfondir le marché unique pour viser de le rendre aussi attractif que le marché américain ». Les prévisions du Fonds monétaire international (FMI) pour l'année 2024 montrent l'écart entre les deux rives de l'Atlantique, avec une croissance anticipée à 2,7% aux Etats-Unis contre seulement 0,8% pour la zone euro, après respectivement 2,5% et 0,4% en 2023.

Il salue à cet égard le rapport remis la semaine dernière au sommet européen par l'ancien Premier ministre italien Enrico Letta, qui pourrait faire « gagner plusieurs points de croissance » à l'Europe, notamment par sa recommandation de mobiliser les 300 milliards annuels d'excédents de l'épargne privée européenne pour financer des investissements verts et numériques. « La France et l'Europe doutent aujourd'hui de leur avenir économique », mais « l'autoflagellation et le chacun pour soi ne sont en rien vecteurs de dynamisme économique », prévient François Villeroy de Galhau.

« Un atterrissage en douceur » de l'économie grâce aux banques centrales

D'autant que « l'action crédible » des banques centrales pendant la crise inflationniste a favorisé « un atterrissage en douceur » de l'économie, bientôt conforté, souligne-t-il depuis plusieurs semaines, par une première baisse de taux de la BCE en juin. Sauf nouveaux chocs géopolitiques, « 2025 devrait voir le retour de l'inflation à 2% et marquer la reprise de la croissance, en France comme en Europe », estime-t-il.

Par ailleurs, dans une interview aux Echos publiée dimanche soir, le gouverneur remarque que « le problème spécifique de la France, c'est que le même modèle social - auquel je crois - nous coûte nettement plus cher qu'aux autres pays européens ». « L'objectif, selon lui, devrait être de stabiliser enfin en volume les dépenses publiques », un effort qui pourrait être favorisé par « l'assouplissement monétaire » qui s'annonce. Pour lui en effet, « il faut sortir de l'illusion récurrente que c'est la croissance qui va régler le problème de déficits publics. »

Il attend de voir « la composition » des plans d'économies annoncés par le gouvernement pour 2024 et 2025. « De bons choix qualitatifs peuvent limiter l'effet restrictif sur l'activité », estime-t-il. Alors que le gouvernement refuse des hausses d'impôts générales pour combler le déficit, le gouverneur estime qu'en effet, « la fiscalité n'est pas un élément central de la solution, mais (qu') il ne faut pas exclure à titre complémentaire des mesures fiscales ciblées ».

Le FMI plaide pour un marché unique plus efficace

La France « *n'a pas les moyens de faire de nouvelles baisses d'impôt non financées* », déclare-t-il, jugeant « *envisageable d'élargir l'assiette de certains impôts sur les ménages et les entreprises, et de revoir sans tabou certaines 'niches'* ».

Le ton est le même du côté du FMI. Dans un entretien accordé vendredi à l'AFP, Alfred Kammer, directeur de la région Europe de l'institution, avance même que si l'UE était en capacité de réduire de 10 points de pourcentage les barrières toujours existantes au sein du marché unique, cela améliorerait son PIB de 7%. « *L'énorme avantage dont disposent les Etats-Unis* » comparé à l'UE, « *c'est qu'il s'agit d'un marché unique à grande échelle* », rappelle le directeur, au dernier jour des réunions de printemps du FMI et de la Banque mondiale, qui se sont tenues toute la semaine.

Pour l'Europe, rattraper une partie de son retard ne demande pas d'énormes évolutions, selon lui : « *Améliorer les investissements aux frontières, avancer sur l'union bancaire, l'union financière, faire en sorte que les retraites soient portables (d'un Etat membre à l'autre), faciliter les mouvements des travailleurs, permettre la reconnaissance des diplômés* » entre Etats membres.

Mais les pays européens doivent également mener des réformes structurelles, en réaccordant de la place à l'éducation et la formation, tant initiale que tout au long de la carrière, dit-il. « *Afin de renforcer les compétences, en particulier avec l'arrivée de l'IA, nous aurons besoin de flexibilité et d'adaptabilité dans l'approche au travail.* »

Reste que l'un des principaux défis pour les pays européens, en terme de productivité, est le vieillissement de la population, déjà marquée dans l'est du continent où les populations baissent. « *Le vieillissement de la population ne vient pas seulement réduire votre main d'œuvre, cela vient aussi réduire votre productivité* », souligne Alfred Kammer.

S'il reconnaît que le contexte politique n'est pas favorable à un renforcement de l'intégration au sein de l'UE, il dénonce néanmoins la responsabilité des Etats en la matière qui « *font systématiquement de Bruxelles le bouc émissaire de ce qui ne va pas dans leur pays. Il est temps de changer de discours* ». « *La réalité est que les pays ont beaucoup gagné à être dans l'UE et son marché unique, en particulier les pays contributeurs nets* » au budget européen, rappelle le responsable du FMI.

Les nouvelles règles budgétaires de l'Union européenne, soumises au vote des eurodéputés mardi

Les nouvelles règles budgétaires de l'Union européenne, soumises au vote des eurodéputés mardi, prévoient des trajectoires adaptées à chaque Etat membre afin de redresser leurs comptes publics tout en accordant un peu plus de souplesse

pour investir. Ces règles, rassemblées dans le Pacte de stabilité et de croissance, ont été suspendues entre 2020 et 2023 afin d'éviter un effondrement de l'économie européenne après la pandémie de Covid-19 puis la guerre en Ukraine. Face à une récession historique, il fallait laisser filer les déficits.

La réforme permet des trajectoires budgétaires plus adaptées à la situation de chaque pays. Concrètement, les États membres présenteront un plan sur quatre ans qui devra assurer la « *soutenabilité* » de leur dette et ramener leur déficit sous 3% du PIB, conformément à une trajectoire de référence calculée par la Commission. Les efforts de réformes et d'investissements des États membres seront récompensés par la possibilité d'allonger la période d'ajustement budgétaire à sept ans, au lieu de quatre, pour qu'elle soit moins brutale.

(Avec AFP)

latribune.fr

* * *

Comment le gouvernement veut fluidifier les mobilités et les parcours des fonctionnaires – Acteurs Publics

Maintien de rémunération en cas de mobilité, assouplissement des possibilités de promotion interne, élargissement de la portabilité des CDI... Autant de pistes envisagées par le gouvernement pour "*fluidifier les mobilités*" et "*mieux gérer les parcours professionnels*" dans la fonction publique.

"*Comment fluidifier les mobilités et mieux gérer les parcours professionnels ?*" Cet objectif fait partie de ceux que poursuit le gouvernement Attal avec sa nouvelle réforme de la fonction publique, qui doit être présentée à l'automne. Plusieurs pistes sont évoquées dans le document que le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques a présenté aux syndicats et employeurs publics le 9 avril, à l'occasion de la réunion multilatérale de lancement de la concertation sur la réforme de la fonction publique.

Dans ce document, qu'*Acteurs publics* s'est procuré, le gouvernement affirme tout d'abord vouloir "*favoriser*" les mobilités individuelles en préservant le niveau de rémunération des fonctionnaires. Aujourd'hui, explique-t-il, les pertes de rémunération en cas de mobilité "*peuvent s'avérer être de réels obstacles au recrutement*". Aussi le

ministère évoque-t-il l'hypothèse d'une extension des dispositifs de maintien de rémunération en cas de mobilité. Une possibilité qui existe déjà, notamment dans l'administration territoriale de l'État.

Lever les freins à la promotion interne

Pour l'exécutif, la fluidification des carrières et parcours professionnels des fonctionnaires passera aussi par une multiplication des possibilités de promotion interne. Actuellement, la loi pose une obligation de contingenter les promotions internes en fonction du nombre de recrutements par concours. Cette obligation *"n'est pas toujours adaptée aux situations réelles de recrutement et constitue un frein important à la promotion interne"*, explique le gouvernement, qui compte donc assouplir les règles de la promotion interne dans la fonction publique, c'est-à-dire les mécanismes de quotas. Un premier assouplissement a d'ailleurs récemment été opéré dans la fonction publique territoriale.

Au-delà de cette question des quotas, le ministère compte aussi donner plus de place à la formation certifiante dans la promotion interne. Dans les mécanismes de promotion interne, il n'existe en effet actuellement aucun dispositif de reconnaissance de l'acquisition de compétences au titre d'une formation certifiante.

"Au-delà des voies de promotion existantes (liste d'aptitude et examen professionnel), quels seraient les bénéficiaires de la mise en œuvre d'une nouvelle voie de promotion pour les fonctionnaires ayant validé une formation certifiante mise en place avec l'accord de l'employeur dans le but de développer les qualifications professionnelles ?" interroge ainsi l'exécutif.

Faciliter la mobilité des contractuels

Dans le document qu'il a présenté aux partenaires sociaux, le gouvernement évoque aussi une simplification de la gestion des contrats des contractuels avec l'hypothèse, notamment, d'un élargissement du dispositif de *"portabilité des CDI"*. Aujourd'hui, explique-t-il, ce dispositif *"ne couvre pas encore toutes les situations de changement d'employeur public de l'agent contractuel"*.

La procédure actuelle de renouvellement des contrats est également *“contraignante pour les employeurs et de nature à fragiliser la situation de l'agent contractuel dont le renouvellement peut être remis en cause”*, ajoute le ministère de la Fonction publique. Celui-ci s'interroge notamment sur la pertinence de l'obligation de publication des postes occupés par les contractuels dont le contrat arrive à terme, et ce même lorsque leur renouvellement est envisagé.

PAR BASTIEN SCORDIA

* * *

Finances publiques : l'Europe devrait de nouveau imposer à la France une «procédure de déficit excessif» - Libération

Selon les informations du média «Contexte», la réforme des règles budgétaires européennes devrait imposer – à partir de juin – à la France une trajectoire de réduction de ses dépenses et de sa dette, comme c'était le cas entre 2009 et 2018. Avec des marges de manœuvre modifiées.



La présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen et le président du Conseil européen Charles Michel au siège de la Commission européenne à Bruxelles, jeudi. (Kenzo Tribouillard/AFP)

par [Alexandre Bouyé](#)

Le pacte de stabilité et de croissance connaît sa révolution, et ce n'est pas forcément une bonne nouvelle pour la France. Selon le média spécialisé dans les politiques publiques [Contexte](#), l'Etat a «99,99 %» de chances de se voir imposer, au lendemain des élections européennes, une «*procédure de déficit excessif*». Une mesure déjà appliquée au pays entre 2009 et 2018. Elle astreint l'Etat membre à suivre une trajectoire de réduction de ses dépenses et de sa dette, négociée avec la Commission européenne.

C'est la conséquence du dérapage du déficit public français. [L'Insee avait confirmé le 26 mars qu'il s'élevait en 5,5 % du produit intérieur brut \(PIB\) en 2023](#) – loin de l'objectif européen des 3 %. Par ailleurs, la dette française s'élève à 110,6 % du PIB au quatrième trimestre 2023, alors que l'objectif européen est de 60 %. Une dérive confirmée par la présentation en Conseil des ministres mercredi 17 avril du programme de stabilité – dont le Haut Conseil des finances publiques [a déjà écrié le manque de «crédibilité» et de «cohérence»](#) – qui doit être envoyé à Bruxelles.

Le retour du pacte de stabilité

La procédure de déficit excessif est une mesure du pacte de stabilité et de croissance. Mis au placard depuis le début de la pandémie de Covid-19, ce texte fixe les règles européennes d'encadrement des finances publiques. Signé en 1997, il a été ressuscité par Bruxelles début 2024 et sa nouvelle version doit encore être votée par le Parlement européen le 23 avril. [Cette réforme doit conserver les objectifs de rigueur du pacte](#), mais n'impose toujours pas de sanction, offre plus de souplesse et de flexibilité aux pays membres dans leur gestion budgétaire, et modifie les règles de négociation entre les Etats et la Commission.

Concernant les sanctions, la Commission n'a jamais imposé d'amende aux pays visés par une procédure de déficit excessif – il serait absurde de pénaliser les finances d'un pays pour combattre son déficit. De plus, l'Hexagone ne sera pas la seule nation européenne à subir une procédure de déficit excessif, dans un contexte de crise énergétique et post-Covid prolongée. «*Une dizaine d'autres États pourraient être concernés*» selon [Contexte](#), qui se fonde sur [les prévisions économiques](#) de la Commission.

Le gouvernement et [le ministre de l'Economie Bruno le Maire](#) devraient donc bénéficier des plus amples largesses offertes par la réforme du pacte et la tristounette conjoncture budgétaire actuelle en Europe. De quoi donner du répit à l'exécutif dans le contexte de débat houleux sur le budget, entre [la seule stricte rigueur budgétaire](#) prônée par l'occupant de Bercy... et [l'augmentation des impôts](#) – notamment des plus riches – souhaitée par la gauche, une partie de l'exécutif, et qui serait aussi plutôt [populaire dans l'opinion](#).

La fin de l'indulgence ?

Mais la France va devoir s'adapter à la réforme des [règles](#) de négociation, qui explicitent désormais des processus auparavant plus officieux. En effet, chaque situation de crise déficitaire étant particulière, il est nécessaire pour l'Europe de négocier individuellement avec l'Etat membre concerné par une procédure. Avec la réforme du pacte, l'UE va désormais baser la négociation sur une trajectoire de référence de retour à l'équilibre financier, préalablement fixée par la Commission. L'objectif de l'Union est de mieux prendre en compte chaque cas de figure, et d'être plus flexible en fonction des efforts des Etats dans des secteurs clés. Si un pays investit plus dans la transition écologique par exemple, les efforts budgétaires demandés pourraient être lissés sur sept ans. L'ancien pacte ne permettrait de les lisser que sur quatre ans.

Or, officialiser les processus de négociation n'est pas forcément une bonne nouvelle pour la France, qui a un statut d'habituee, et même de privilégiée. Entre 2009 et 2018, les gouvernements successifs sont toujours parvenus à faire plier Bruxelles et à obtenir des délais pour respecter la trajectoire préconisée par la Commission. En 2016, l'ancien président de la Commission Jean-Claude Juncker avait expliqué sur la chaîne Public Sénat qu'il ne cessait d'octroyer des dérogations budgétaires à la France, «*parce que c'est la France*», et «*qu'on ne peut pas appliquer le pacte de stabilité de façon aveugle*». C'est peut-être de l'histoire ancienne.

Si Bercy espère que l'extension des marges de négociation pourrait lui profiter, tout dépendra de l'interprétation des règles par les commissaires européens. Mise en difficulté par l'accroissement de son déficit, la France pourrait être pénalisée, selon un expert interrogé par Contexte : «*La négociation n'a pas été suffisante, les règles sont très contraignantes pour la France [...] dans une mesure qu'elle semble aujourd'hui relativement incapable de respecter.*»

L'an dernier, la Commission avait déjà pointé le pays parmi «*les quatre pays de la zone euro dont le projet de budget risque de ne pas respecter les recommandations du Conseil*». L'an prochain, selon un diplomate européen interrogé par Contexte, la situation sera plus problématique, car les «*mauvais élèves*» visés par la procédure seront moins nombreux. Il ne devrait rester que la Slovaquie, la Roumaine, la Belgique, et donc la France, isolée, et donc moins armée pour négocier face à Bruxelles.

* * *

Impôts : le gouvernement vante l'efficacité de la lutte contre la fraude fiscale des plus fortunés – Les Echos

La direction de Bercy chargée de traquer la fraude des riches particuliers a mis en recouvrement 900 millions d'euros en 2023. C'est deux fois plus qu'en 2019, selon le ministre des Comptes publics Thomas Cazenave.

Le ministre des Comptes publics, Thomas Cazenave, s'est rendu dans les locaux parisiens de la Direction nationale de vérification des situations fiscales ce vendredi matin.

« Les résultats sont tout à fait remarquables », vante Thomas Cazenave, le ministre des Comptes publics, ce vendredi matin devant le directeur de la Direction nationale de vérification des situations sociales (DNVSF) et quelques dizaines de membres de cette unité spécialisée dans la traque des riches fraudeurs fiscaux.

La visite du ministre dans les locaux d'un immeuble de bureau très discret du 17^e arrondissement - où travaille un tiers des 260 agents de cette direction spécialisée - visait officiellement à délivrer ce message de félicitations.

Un message politique

Les résultats globaux du contrôle fiscal pour 2023 n'ont pas encore été communiqués par Bercy, mais le ministre a livré un chiffre en avant-première concernant la performance de la DNVSF : « En 2023, vous avez mis en recouvrement 900 millions d'euros. C'est le double de ce que nous faisons en 2019. » Le ministre a salué l'efficacité de la traque, puisque le nombre de dossiers traités - 1.600 par an - n'a, lui, pas varié.

Dans le contexte budgétaire actuel, les sous-titres de la visite étaient évidemment politiques. Après [un exercice budgétaire 2023 très difficile](#) - qui s'est traduit par un déficit de 5,5 % du PIB au lieu des 4,9 % attendus - l'exécutif est contraint de freiner des quatre fers sur la dépense publique. Il a déjà acté par décret en début d'année [des économies de 10 milliards d'euros](#) sur les budgets des différents ministères. Une nouvelle saignée, d'un montant équivalent, doit la compléter cette année. Et d'autres économies, en dizaines de milliards d'euros, seront nécessaires pour tenir les objectifs de réduction du déficit.

[Les oppositions s'en donnent naturellement à coeur joie](#), pour critiquer l'inconséquence passée ou la folle rigueur à venir du gouvernement. Et de nombreuses voix - jusque dans la majorité - remettent en question les baisses d'impôts qui ont caractérisé la politique d'Emmanuel Macron depuis son arrivée au pouvoir en 2017.

« Ce que je défends, plutôt que de vouloir sans arrêt augmenter les impôts, c'est de rappeler que ceux qui sont les plus riches dans notre pays ont déjà une fiscalité extrêmement progressive et notre responsabilité est que les impôts qui sont dus soient effectivement payés », a répliqué ce vendredi Thomas Cazenave.

Fausses domiciliations et paradis fiscaux

A en croire la présentation faite par la DNVSF, ce combat nécessite énormément de travail. Ses agents concentrent leurs efforts sur les plus riches : plus de 1 million d'euros de revenu brut par an, ou plus de 7 millions d'euros de patrimoine déclaré à l'IFI (impôt sur la fortune immobilière) ou plus de 30 millions d'euros de patrimoine

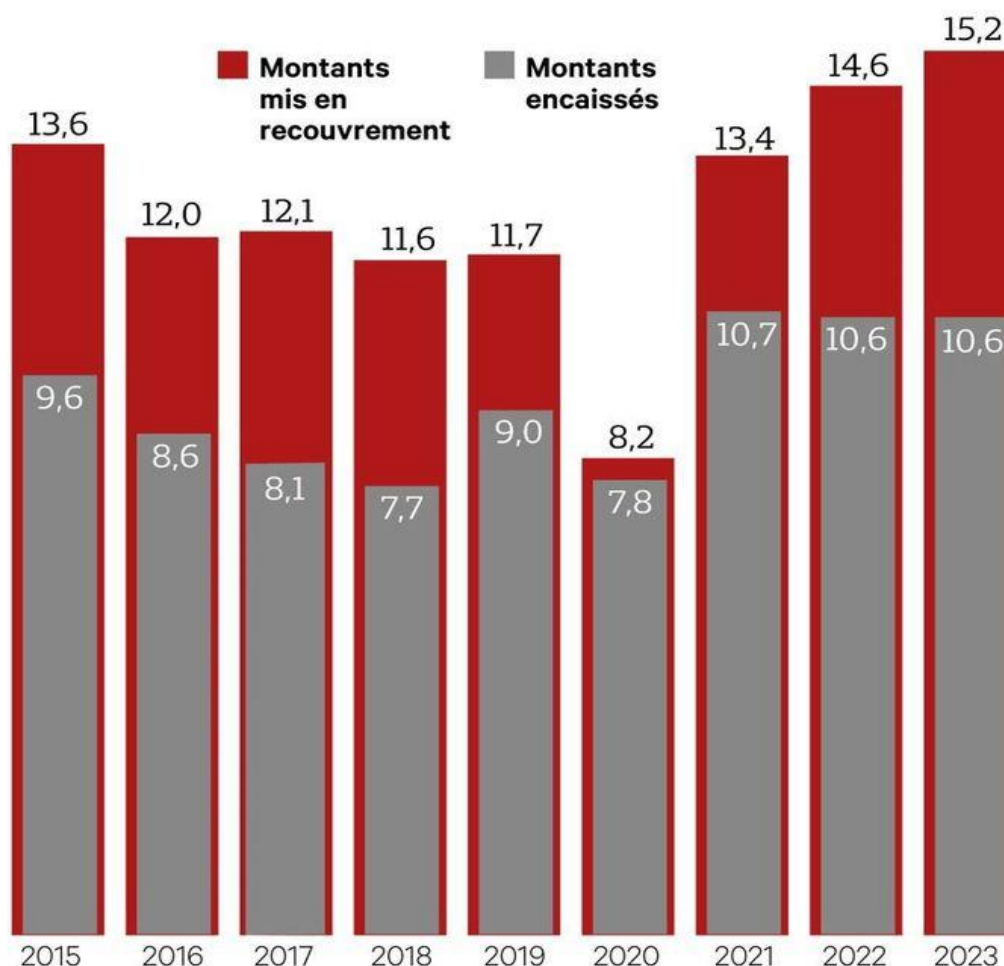
déclaré en 2017 à l'ISF (depuis sa suppression, les limiers de la DNVSF doivent se passer de cet indicateur de fortune). Cela représente environ 20.000 foyers fiscaux.

Les schémas de fraude sont nombreux : fausse domiciliation à l'étranger, détournement du dispositif Dutreil de transmission d'entreprise, utilisation de trusts dans les paradis fiscaux pour échapper à l'impôt sur les successions... La quasi-totalité des dossiers sont complexes juridiquement. Ils font souvent appel à la coopération internationale. Et débouchent parfois sur des contentieux chronophages ou des manoeuvres dilatoires des personnes mises en cause.

« Il n'y a pas forcément un accord immédiat des contribuables », reconnaît Stéphane Créange, le directeur de la DNVSF - suscitant les rires de ses collègues.

La lutte contre la fraude fiscale

En milliards d'euros



SOURCE : DGFIP

Mais ce travail paie. Bercy assure que 80 % des sommes mises en recouvrement par la DNVSF arrivent in fine dans ses coffres - un score élevé : sur les 15 milliards d'euros de fraude fiscale mis en recouvrement l'an dernier par l'administration, seuls 10,6 milliards ont effectivement été encaissés (soit 70 %).

De quoi justifier d'étoffer l'équipe ? Le ministre assure que 5 personnes ont été récemment embauchées à la DNVSF. Il s'engage maintenant à travailler sur l'attractivité de ses métiers.

Sébastien Dumoulin

30 ans après sa création, l'OMC en mort cérébrale – The Conversation

auteur

1. **Jean-Marc Siroën**

Professeur d'économie internationale, Université Paris Dauphine – PSL

Il y a exactement trente ans, en avril 1994, était signé l'Accord de Marrakech qui concluait un cycle de négociations commerciales, l'Uruguay Round, engagé sous l'égide du GATT (Accord Général sur les Tarifs douaniers et le Commerce). L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) était instituée, et, contrairement au GATT, elle était dotée d'un statut d'organisation internationale. Par ailleurs, elle étendait ses compétences aux services (GATS ou AGCS) et à la propriété intellectuelle (TRIPs ou ADPIC). En outre, l'ancienne procédure de règlement des différends était réformée, afin d'empêcher les membres « défendeurs » de la bloquer.

Un concours de circonstances historiques avait été nécessaire pour en arriver là. La chute du mur de Berlin et la fin de l'URSS ouvraient le chemin d'une « fin de l'histoire » démocratique et libérale où, pensait-on, le libre commerce assurerait la paix et la prospérité. Même la Chine, malgré le massacre de Tian'anmen (1989), semblait décidée à jouer le jeu du multilatéralisme en négociant son adhésion à l'OMC.

L'incarnation d'un libre-échange doctrinaire pour ses opposants

Tout ne fut pourtant pas si simple. Le président Clinton dut batailler pour faire ratifier l'Accord de Marrakech dans son pays. L'opposition républicaine craignait que l'application de cet accord contribue à saper la souveraineté des États-Unis.

L'Accord de Marrakech propose un cadre qu'il convenait ensuite de remplir notamment les questions relatives aux services sans oublier l'agriculture, éternel

accueil des négociations commerciales. Beaucoup de sujets, plus ou moins liés aux échanges internationaux, restaient à discuter : dumping social, concurrence déloyale, marchés publics, investissements directs, formalités douanières. Un nouveau cycle de négociation devait donc être ouvert rapidement pour en traiter.

L'OMC sera pourtant très vite considérée par ses opposants comme l'incarnation d'un libre-échange doctrinaire et non d'une sorte d'ONU dédiée à empêcher les guerres commerciales. Les émeutes qui accompagnent la Conférence ministérielle de Seattle (1999) confirment que le parcours de la jeune organisation ne sera pas celui d'un long fleuve tranquille. L'ouverture du cycle sera décidée, deux ans plus tard, à la Conférence de Doha, réunie quelques semaines seulement après les attentats du 11 septembre 2001.

Malgré un climat plus apaisé, le consensus n'est obtenu qu'en repoussant à la Conférence suivante l'inscription à l'agenda du cycle dit de Doha de certains thèmes notamment les « sujets de Singapour »- soutenus par les pays industriels mais refusés par les émergents (concurrence, marchés publics, investissements, facilitation du commerce).

Contestation du leadership américano-européen

La Conférence de Cancun (2003) échoue à son tour. On assiste alors au premier coup d'éclat de ce qu'on n'appelle pas encore le « Sud global ». Les pays émergents, regroupés dans une coalition menée principalement par le Brésil et l'Inde et, plus discrètement, par la Chine (entrée à l'OMC en 2001), affirment leur rejet du leadership américain et européen qui avait dominé les cycles précédents.

Dès lors, les États-Unis se désintéressent de la négociation. La crise de 2007/2008 rappelle bien pourtant la nécessité du multilatéralisme. Le G20 qui associe les grands pays émergents aux anciennes puissances industrielles, ne manque pas d'appeler à une conclusion rapide du cycle de Doha à laquelle personne ne croit.

Passé cet intermède, l'invasion de la Crimée, le durcissement chinois, le ralentissement du commerce international, les ratés de la chaîne mondiale de valeur, le « Made in the World » de l'OMC, la menace climatique, la montée des inégalités, la désindustrialisation des anciennes puissances, accélèrent l'obsolescence du programme de Doha et ravivent les réflexes protectionnistes.

Émergence d'un plurilatéralisme

Alors que, durant ses cinquante premières années d'existence, le GATT avait achevé huit cycles de négociation multilatérale, l'OMC en trente ans n'en aura conclu aucune ! Le cycle de Doha, jamais officiellement achevé, se fera doucement oublier. Finalement, seul aboutira un accord sur la facilitation du commerce (seul « rescapé » des sujets de Singapour) entré en vigueur en 2017 et un autre, très

timide, sur les subventions à la pêche qui reste à ratifier par un nombre suffisant de membres.

Faible bilan mais avec un élément positif : de facto, ces deux accords ont su s'affranchir du strict multilatéralisme qui imposait le consensus pour un « plurilatéralisme » plus réaliste qui n'exige que l'adhésion de deux tiers des membres. Quoi qu'il en soit, l'OMC a échoué dans sa première mission : encadrer les négociations multilatérales.

Le multilatéralisme du GATT puis de l'OMC se fonde sur la non-discrimination des échanges entre les membres. D'une part, le même régime douanier d'un membre doit être appliqué à tous les autres (clause dite de la nation la plus favorisée ou NPF). D'autre part, une fois le produit dédouané, il doit être traité comme les produits locaux (traitement national).

L'OMC progressivement marginalisée ?

Aujourd'hui, la clause NPF ne s'applique plus qu'à une partie de plus en plus faible du commerce international. Les raisons ? Les préférences et exceptions accordées aux pays en développement (par ailleurs mal définis) et, surtout, la prolifération des traités de libre-échange au titre de l'article XXIV du GATT (et V du GATS) qui sont des exceptions à la clause NPF. Au nombre de 38 en 1994, on en dénombre 367 fin 2023.

En effet, à partir des années 1990, beaucoup de membres, dont les États-Unis et l'Union européenne, optent pour ce type d'accords d'abord régionaux puis, de plus en plus souvent, intercontinentaux (comme le CETA entre l'UE et le Canada).

Faute d'être négociées à l'OMC, la libéralisation et la réglementation des échanges le sont de plus en plus souvent dans des négociations bilatérales elles-mêmes longues et difficiles. Ces traités introduisent souvent de « nouveaux sujets » négligés ou ignorés par l'OMC relativisant leur fonction première qui est l'abaissement des droits de douane.

Qualifiés d'accords de « nouvelle génération » par l'UE ou d'intégration profonde (deep integration) par les économistes, ils incluent de plus en plus fréquemment les sujets de Singapour, les clauses sociales et environnementales et une multitude d'autres thèmes plus ou moins liés au commerce. Ils contribuent à marginaliser l'OMC qui ne contrôle ces accords que symboliquement.

Une des grandes avancées en matière de politique et de droit international, a été la procédure de règlement des différends. À l'OMC, contrairement au GATT, elle devient de facto automatique dès lors qu'une plainte est déposée par un membre de l'organisation. À la clé, l'organisation peut autoriser des sanctions si le « défendeur » ne suit pas les prescriptions de l'Organe d'appel dans un « délai raisonnable ».

600 dépôts de plaintes

Pour les partisans du multilatéralisme, la procédure fut un succès : 623 ont été déposées depuis 30 ans. Mais pour ses adversaires, qu'ils viennent de la gauche altermondialiste ou de la droite souverainiste, l'Organe d'appel se serait arrogé un pouvoir supranational abusif. De quelle légitimité pourraient se prévaloir ses sept juges pour interpréter les traités et imposer leur jurisprudence ? Le retour de l'isolationnisme aidant, les États-Unis, qui n'hésitent pourtant pas à user de l'extraterritorialité, ne se sont jamais accommodés de ce pouvoir "exorbitant" qui avait parfois l'outrecuidance de les désavouer.

Faute de parvenir à imposer la réforme de la procédure de règlement des différends, les États-Unis ont profité de la règle du consensus pour refuser la nomination de nouveaux juges à l'Organe d'appel. Depuis décembre 2019, les appels se font « dans le vide » rendant impossible tout jugement définitif et donc toute éventuelle sanction.

Les deux grandes fonctions de l'OMC, les négociations commerciales internationales et la procédure de règlement des différends, sont aujourd'hui devenues inopérantes comme l'a confirmé l'échec de la 13^e Conférence ministérielle de l'OMC d'Abou Dhabi (26 février – 2 mars 2024). L'instabilité géopolitique actuelle et la forte poussée protectionniste réactivée sous la présidence Trump, ne laissent pas beaucoup d'espoir alors même que la transition énergétique et environnementale, la révolution numérique ou encore l'insécurité alimentaire et sanitaire, exigeraient une coopération multilatérale que l'OMC aurait vocation à orchestrer.

Après avoir maintes fois annoncé sa mort un peu prématurément, la grande innovation institutionnelle qu'a été l'OMC a bien fini par entrer dans une sorte de mort cérébrale.

* * *

Pour adhérer à notre syndicat, il suffit de remplir et de renvoyer ce [bulletin d'adhésion 2024](#) accompagné du paiement correspondant.